Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_117-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_117

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Montferrat - Plan Local d'Urbanisme - Avis de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (Personne Publique Associée)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Claude ALEMAGNA, Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine PREMOSELLI, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Gérald PIERRUGUES

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_117-DE

Dans le cadre des procédures de consultation des personnes publiques associées (PPA), la commune a transmis à la Communauté d'Agglomération Dracénoise le projet de PLU arrêté, pour avis.

Celui-ci a été reçu à la Communauté d'Agglomération Dracénoise le 2 juin 2017, date à partir de laquelle un délai de trois mois permet au Conseil d'Agglomération de rendre un avis en sa qualité :

- d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale porteur du Schéma de Cohérence Territoriale d'une part,
- d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM),
- de collectivité chargée du Programme Local de l'Habitat (PLH).

I. Compatibilité du projet de PLU avec les compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Développement économique

Le PADD développe un projet permettant de conforter les bases d'un développement économique lié au terroir et au cadre de vie de Montferrat, en favorisant notamment :

- L'implantation des commerces et locaux artisanaux dans la centralité villageoise, avec la mise en place d'un droit de préemption renforcé sur les commerces notamment ;
- Le développement de l'agriculture et ses activités complémentaires, par les extensions de zones agricoles, la prise en compte du Plan d'occupation pastoral, l'identification des bâtis agricoles susceptibles de changer de destination…

Tourisme

La commune souhaite développer le tourisme et l'agritourisme, en mettant notamment en valeur le patrimoine bâti et paysager qui la caractérise (identification du patrimoine, diversification des activités agricoles, développement d'une aire de camping-car…).

SCoT

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est consultée en qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de l'élaboration du SCoT.
La commune se fixe un objectif maximum de 1.100 habitants à horizon 2035, ce qui est compatible avec les objectifs du SCoT et ne remet pas en cause l'armature urbaine dessinée dans le PADD du SCoT.

Transports et mobilités

Sur la compétence transport, la Communauté d'Agglomération Dracénoise est consultée en sa qualité d'AOM.
Le PLU entend promouvoir les modes actifs et favoriser les moyens alternatifs à la voiture, notamment en permettant un développement urbain en continuité directe du village.

Equilibre Social de l'Habitat

La communauté d'Agglomération Dracénoise est consultée en sa qualité d'établissement chargé du PLH (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017).
La commune de Montferrat fait partie des communes du nord de l'agglomération pour lesquelles le PLH de 2010 donne un objectif global de production de LLS, sans territorialisation.
La commune inscrit à ce titre dans son PLU une obligation de réaliser au moins 20% de LLS pour toute opération de plus de 5 logements dans les zones urbanisées du PLU.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_117-DE

II. Compatibilité du projet de PLU avec les autres compétences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Le projet de PLU est cohérent avec l'ambition environnementale de l'agglomération.
Il met en œuvre sur le territoire communal la trame verte et bleue et propose également de préserver les réservoirs et continuités écologiques en mettant en place des servitudes d'urbanisme particulières (espaces boisés classés, secteurs à protéger…) sur ces espaces.

Construction aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs
Pour les compétences culture et sports, le PLU ne s'oppose en rien à la mise en œuvre de ces dernières.

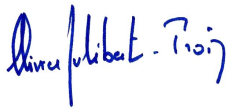
Gestion de l'eau, des inondations et des risques majeurs
Le territoire de la commune de Montferrat n'est pas couvert par un PPRI.
Le PLU n'en repère pas moins les zones soumises à l'aléa inondation et propose un règlement adapté pour prendre en compte ce risque.
Il identifie également les secteurs soumis à risque mouvement de terrain et technologique (dépôt de munition de Canjuers) à prendre en compte lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
Le projet de PLU ne s'oppose pas à la mise en œuvre de cette compétence.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Urbanisme et Droit des Sols réunie le 13 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur le projet de PLU.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.